



CRÉDIT MUNICIPAL
DE MARSEILLE

350
ans



à vos côtés !





Rapport d'Activité 2023

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

Table des Matières

1. Sommaire
2. Le mot du Président
3. L'Histoire du Crédit municipal de Marseille
4. Le Président du comité d'audit
5. Le rapport de la Directrice
6. Conseil d'Orientation et de Surveillance
7. L'organigramme
8. Les services proposés / les activités
9. Les chiffres clés
10. Le rapport de gestion
11. Bilan social 2023
12. Informations obligatoires
13. Les informations relatives au pilier 3 (EU KM1)
14. Contrôle interne et pilotage des risques
15. Informations financières jointes au budget et au compte administratif au 31/12/2023
16. Rapport du commissaire aux comptes



Le Mot du Président

Benoit PAYAN

L'année dernière, nous avons célébré avec fierté les 350 ans de notre Crédit municipal. Depuis plus de trois siècles, cette institution a fait de la solidarité le moteur éternel de son action, et nous en tirons une immense fierté. Je me souviens avec bonheur de la vente exceptionnelle organisée à l'occasion de cet anniversaire historique ; nous y avons vécu ensemble un moment de partage, de fraternité et de joie.

Nous nous sommes sentis les héritiers de celles et ceux qui ont, pour la première fois en 1673, créé un service de prêt-sur-gage à Marseille, dans les murs du Mont-de-Piété qui, à force de traverser les siècles, est devenu le Crédit municipal que nous connaissons aujourd'hui en 1918. Mais si c'est l'histoire qui se dévoile à nous lorsque nous pensons au passé faste de cette Institution, je veux rendre hommage aussi à celles et ceux qui agissent tous les jours pour continuer de le transformer ; en 2023, nous avons développé de nouvelles solutions pour améliorer un meilleur service aux usagers, notamment la mise en place du paiement à distance.

Le prêt-sur-gage permet de financer les actions de solidarité de la Ville de Marseille ; ainsi, ce sont plus de 170 000 euros qui ont été reversés l'an dernier au Centre Communal d'Action Sociale. Les circuits solidaires fonctionnent en harmonie à Marseille, et ces cercles vertueux permettent à la Ville d'agir sans cesse pour être au service de ses habitantes et de ses habitants.

Benoit PAYAN



Histoire du Mont de Piété au Crédit Municipal

Le premier « Mont de Piété » est né en Italie au XV^{ème} siècle à Pérouse avec une vocation clairement sociale : lutter contre l'usure et la pratique de taux d'intérêt excessifs, pour permettre à la population de mettre en gage n'importe quel objet contre le prêt d'une somme d'argent. Le Mont de Piété choisit l'emblème du griffon. Selon certaines légendes, cet animal mythologique garderait les mines d'or d'Apollon dans le désert de Scythie.

Il est généralement représenté avec le corps d'un aigle (tête, ailes et serres) greffé sur l'arrière d'un lion (abdomen, pattes et queue) et muni d'oreilles de cheval.

1610 Naissance du 1er Mont-de-piété en France en Avignon, alors terre pontificale.

1612 Le prêt sur gage est légalisé par l'approbation pontificale du Pape Paul V.

1673 Création du Mont-de-piété de Marseille par des notables avec la collaboration de l'Evêque de la ville Monseigneur de Forbin de Janson et un don considérable de Jean de Puget.

1696 Etablissement du Mont-de-piété de Marseille par lettres patentes de Louis XIV.

1789 Placement du Mont de Piété de Marseille sous la tutelle de la municipalité.

1851 Loi sur les Monts de Piété deviennent des établissements municipaux d'utilité publique.

1918 Les Monts-de-piété deviennent les « Caisses de Crédit Municipal ».

1954 Loi autorise l'octroi de prêts personnels aux fonctionnaires.

1955 Les crédits municipaux deviennent des établissements publics d'aide sociale dotés de la personnalité morale et d'une autonomie financière.

1970 Installation du Crédit Municipal sur le site de la rue Villeneuve

24 janvier 1984 Loi bancaire autorise toutes les opérations bancaires en tant qu'établissement de crédit

15 juin 1992 Statut d'Etablissement Public Administratif communal de crédit et d'aide social est confirmé ainsi que leur monopole des prêts sur gage.

2002 Développement de nouveaux prêts personnels destinées aux salariés publics ou privés.

2022 Recentrage des activités sur son rôle social : prêt sur gages et microcrédit.



Le mot du Président du Comité d’Audit

Christian PELLICANI

Depuis 1673, le Mont de Piété, devenu Crédit Municipal de Marseille, fait partie du paysage institutionnel et social de la cité Phocéenne.

Peu de structures peuvent se vanter d’avoir traversé 350 ans d’histoire de notre pays, avec ses drames, ses crises, guerres et changements de régime.

Fidèle gardien d’un esprit de générosité et de solidarité, le Crédit Municipal fait honneur à la Ville de Marseille et à ses fondateurs : « Actibus immensis, urbs fulget Massiliensis ».

Cette vocation sociale du Crédit municipal de Marseille fait la fierté de ses administrateurs comme de ses agents.

Depuis 2020, j’ai l’honneur de présider le Comité d’Audit, composé de quatre membres issus du Conseil d’Orientation et de Surveillance. Notre mission est de veiller au respect de la réglementation en vigueur et tout particulièrement aux normes bancaires.

Nos travaux s’inscrivent dans le cadre d’un dialogue permanent avec la Direction Générale et la gouvernance pour superviser la mise en œuvre des réformes procédurales, la politique tarifaire et la gestion de la maîtrise des risques.

Le rapport d’activité 2023 témoigne, une nouvelle fois, de notre engagement social et de notre volonté de répondre présent pour les usagers en confortant l’activité.

Christian PELLICANI



Rapport de la Directrice

Daphnée CARDON

En 2023, la Caisse de Crédit municipal de Marseille s'est engagée dans un projet d'établissement à horizon 2026 centré autour de sa mission sociale.

Ce projet coconstruit avec les équipes a défini comme objectifs prioritaires :

- L'amélioration de la qualité de service
- L'amélioration de la qualité de vie au travail
- La conformité des opérations bancaires

Je veux saluer l'engagement des agents, gardiens des valeurs du Crédit Municipal, qui sont aussi force de propositions pour faire évoluer le service et s'adapter aux attentes de nos usagers.

Sur le plan de l'activité, l'encours de prêts sur gages poursuit la hausse entamée depuis avril 2022 après une longue période de baisse. En 2023, l'encours a progressé de 1.460 K€ soit + 4,75% essentiellement du fait du cours de l'or particulièrement élevé.

Le recours aux ventes judiciaires a continué à baisser mais a permis de dégager, en 2023, 848 K€ de bonis restitués aux propriétaires des objets gagés mis en vente.

Fidèle à sa vocation sociale, le montant du reversement prélevé sur le résultat net, pour financer l'action sociale du CCAS, a été maintenu à hauteur de 170 K€ se traduisant par un taux de reversement historiquement élevé de 30,13%.

Le Résultat Brut d'Exploitation de 843 K€ en 2023 connaît une augmentation de 576 K€ soit +216%. Cette progression s'explique d'une part du fait des hausses d'encours et de taux, d'autre part du fait de la diminution des charges générales d'exploitation par une politique volontariste.

Cette maîtrise des coûts de s'est pas faite au détriment des agents qui ont quand même vu leurs rémunérations s'améliorer.

Afin de faciliter l'accès des usagers à la gestion de leurs contrats, le service de paiement à distance s'est étendu via le site internet, permettant le paiement des intérêts par carte bleue.

Fier du chemin parcouru, mais conscients des défis qui nous attendent, le Crédit municipal de Marseille continuera à œuvrer pour un avenir plus solidaire et plus juste.

Daphnée CARDON



Composition du Conseil d'Orientation et de Surveillance au 31/12/2023

Président : Monsieur Benoit PAYAN

Vice-Président : Monsieur Eugène CASELLI

Président du Comité d'Audit : Monsieur Christian PELLICANI

Collège issu du Conseil municipal de la Ville de Marseille :

Madame Doudja BOUKRINE

Monsieur Joël CANICAVE

Monsieur Éric SEMERDJIAN

Madame Audrey GARINO

Monsieur Hedi RAMDANE

Collège des membres qualifiés :

Monsieur Eugène CASELLI

Monsieur Eric MAMPAEY

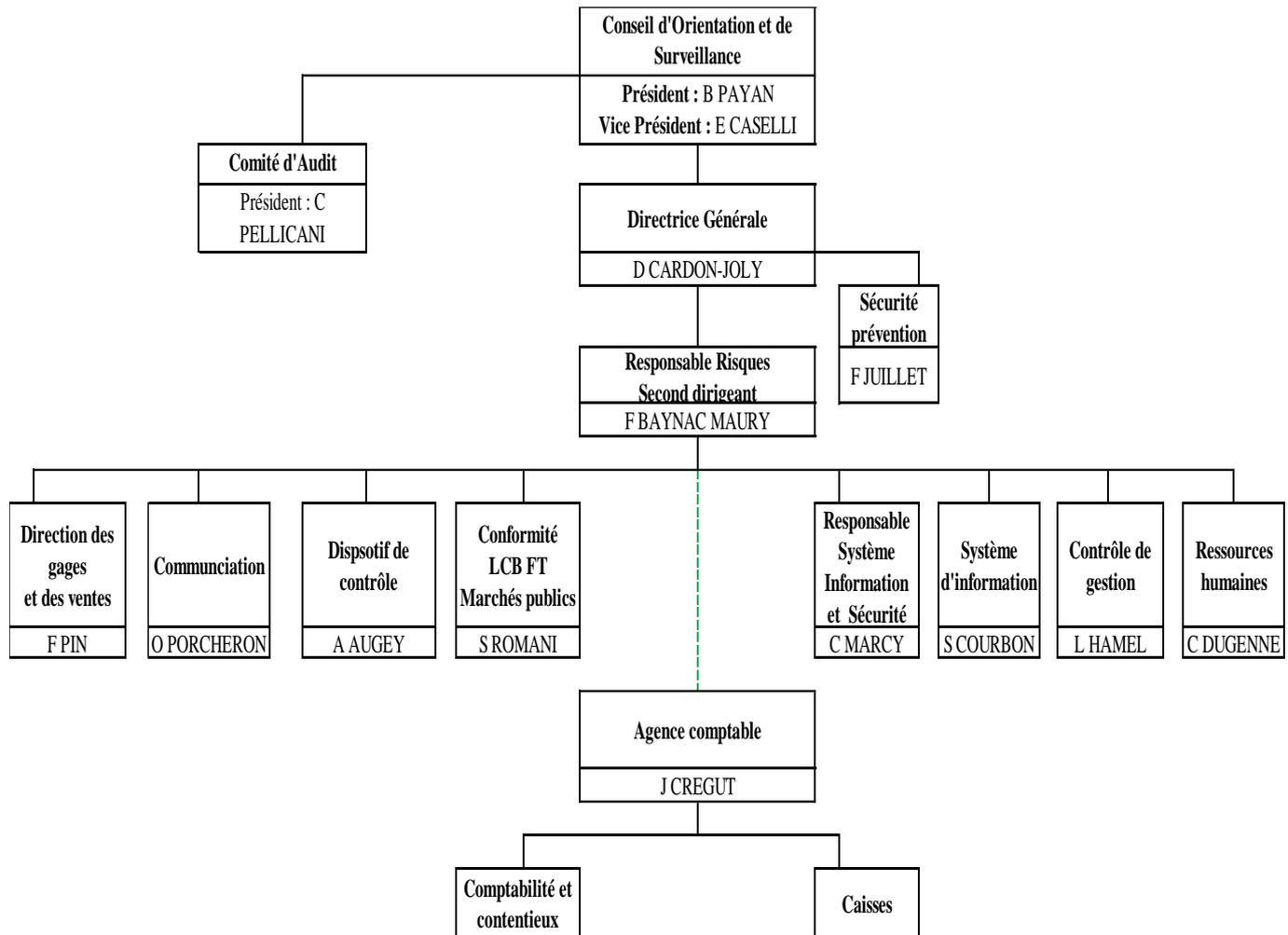
Monsieur Christian PELLICANI

Monsieur Frédéric ROSMINI

Monsieur Philippe SCHNEIDER



Organigramme au 31/12/2023





Les services proposés

Le prêt sur gage :



Ce service est la raison d'être du Crédit Municipal qui en détient le monopole en tant qu'établissement de service public à vocation sociale. Sans condition de ressource, le Crédit Municipal octroie des prêts sur gages en échange du dépôt temporaire d'objet. Le montant du prêt est fonction de l'évaluation réalisée par le commissaire-priseur. Le déposant peut choisir de le retirer à tout moment en remboursant le prêt : c'est le dégagement. Dans le cas où le prêt n'est pas remboursé par l'emprunteur, le gage est mis en vente et le prix d'adjudication est alors destiné à couvrir la créance de l'établissement. Lorsque le produit de la vente est supérieur au montant du prêt, l'excédent est restitué au propriétaire de l'objet vendu : c'est le boni.

En 2023, 848 K€ de bonis ont été restitués aux propriétaires des objets gagés et mis en vente.

Les ventes aux enchères publiques :

Le Crédit Municipal de Marseille organise les ventes aux enchères publiques au 37 Rue Saint Bazille sous la direction des commissaires-priseurs. Les objets présentés à la vente sont des objets gagés permettant de désendetter leurs propriétaires. Le matin de la vente, des évaluations gratuites sont organisées. A l'occasion des 350 ans, une vente exceptionnelle a été organisée.



9 juin 2023, vente aux enchères du 350^e anniversaire du Crédit municipal de Marseille en présence du maire de Marseille.



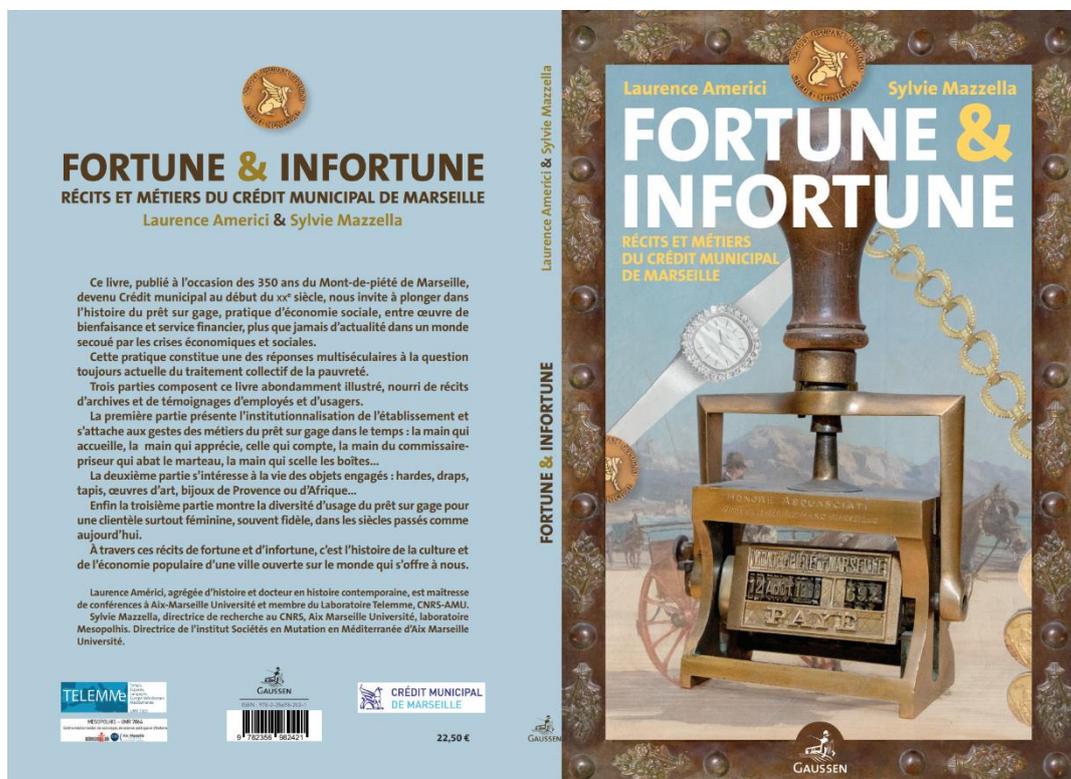


Le microcrédit personnel :

Depuis 2010, le Crédit Municipal de Marseille octroie des microcrédits personnels destinés aux personnes exclues du système bancaire classique pour favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle dans différents domaines dont la santé, la cohésion familiale, l'accès à l'éducation ou encore la mobilité pour accéder à un emploi. Le Crédit municipal a signé un partenariat avec le CCAS de la Ville de Marseille, de Miramas, de Gémenos, de Gardanne et le CIAS de Martigues, qui analysent le dossier au regard du projet.

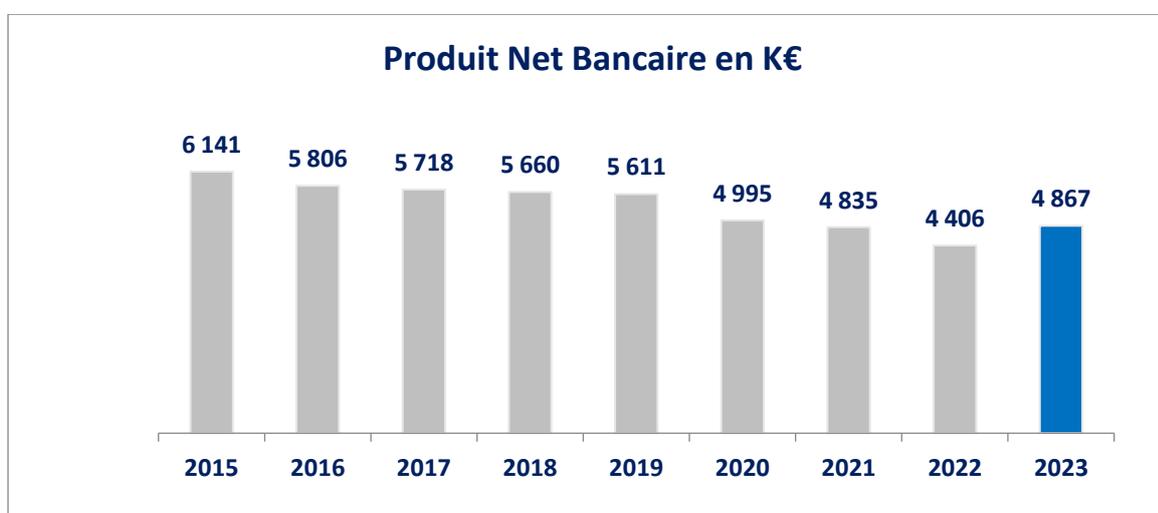
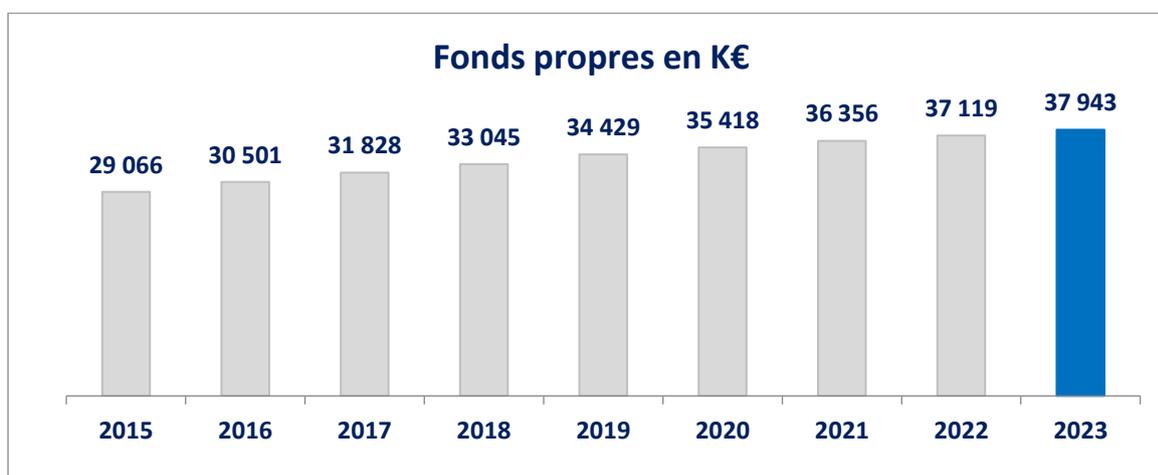
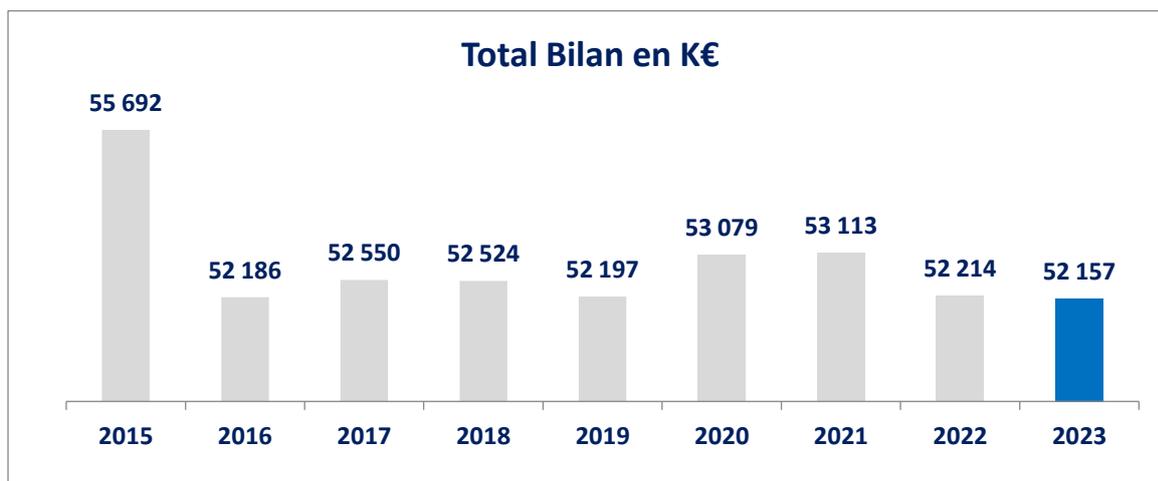
Le prêt social :

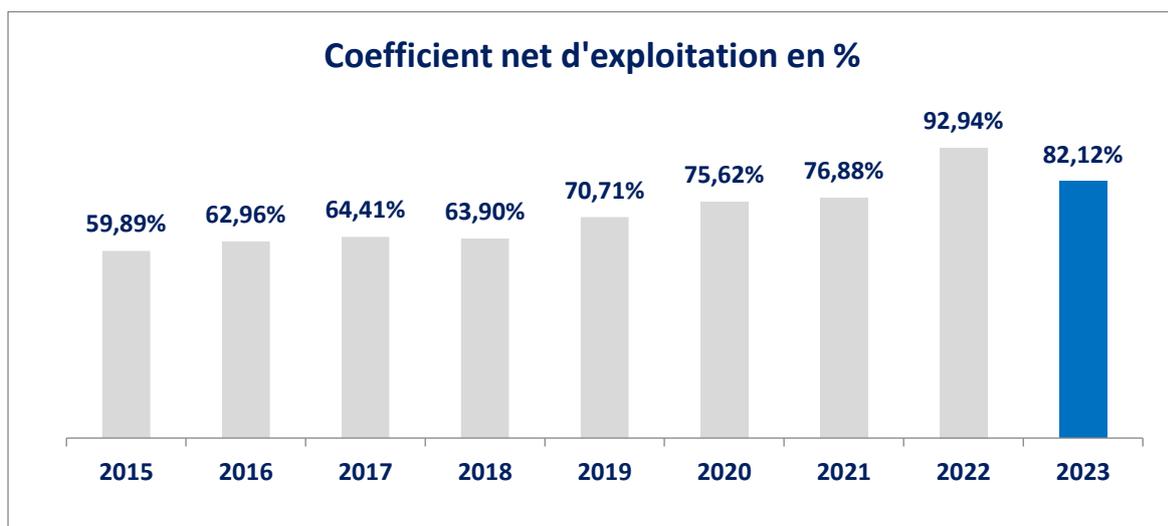
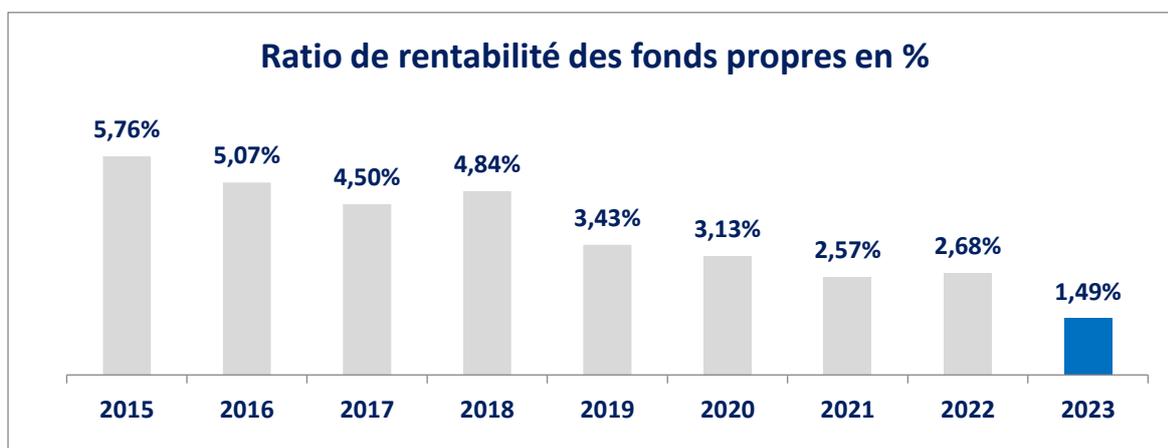
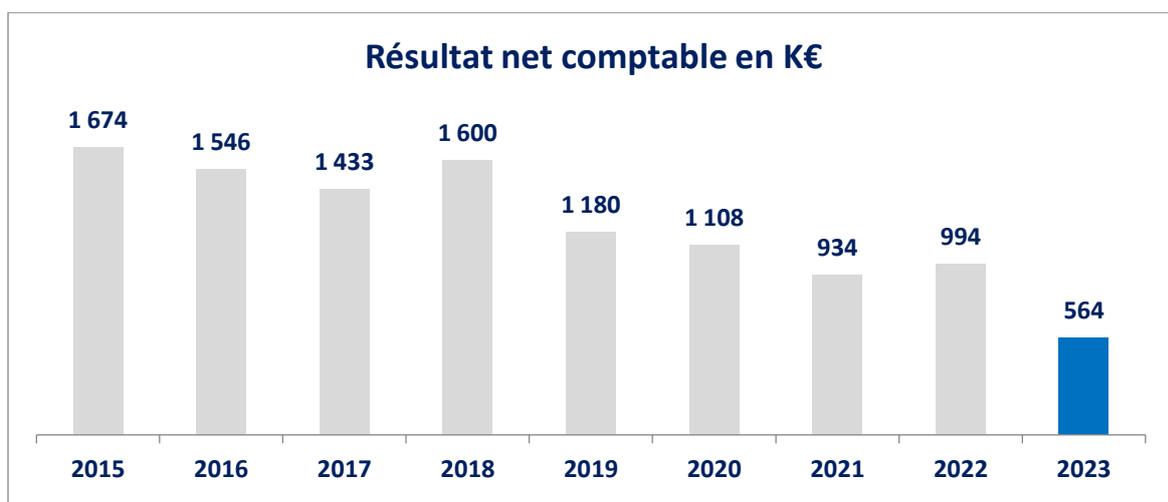
Le Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille a la possibilité d'accorder en commission des prêts à taux zéro afin d'aider des agents en difficulté. Le Crédit Municipal de Marseille, fidèle à sa vocation sociale, contribue sous forme de partenariat en procédant au montage des dossiers, au déblocage des fonds et au suivi des dossiers.





Les chiffres clés







Rentabilité :

Produit net bancaire : 4.867 K€ Vs 4.406 K€ au 31/12/2022.

Résultat brut d'exploitation : 843 K€ Vs 268 K€ au 31/12/2022.

Résultat net : 564 K€ Vs 994 K€ au 31/12/2022.

Ratios prudentiels :

Ratio de solvabilité : 88.40% (88.31% en 2022)

Ratio de levier : 74% (73% en 2022)

Coefficient d'exploitation : 82% (93% en 2022)

Ratio de liquidité court terme LCR : 237 % (346% en 2022)

Indicateurs (K€ ou %)	2019	2020	2021	2022	2023
Produit Net Bancaire	5 611	4 995	4 835	4 406	4.867
Résultat Brut d'Exploitation	1 750	1 164	1 054	268	843
Résultat Net Comptable	1 180	1 108	934	994	564
Bons de caisse	8 347	8 573	8 862	8 373	7 770
Emprunts bancaires et avances des villes (ICNE inclus)	1 610	1 411	978	825	823
Encours net des prêts personnels	5 500	4 350	3 714	3 167	1 938
Encours net des prêts sur gages (ICNE inclus)	38 292	33 286	30 244	31 648	33 212
Ratio de solvabilité	72,67%	79,34%	88,63%	72,76%	88.40%
Coefficient net d'exploitation (Frais généraux/PNB)	70,61%	75,62%	76,88%	92,94%	82.12%
Ratio de liquidité LCR	1236,09%	1069,57%	704,01%	346%	237%



Le rapport de gestion

En 2023, dans le prolongement du contexte économique de 2022 de hausse des taux et d'un cours de l'or encore très élevé le lingot a atteint un record nouveau historique à 61.177 € le 4 décembre 2023.

Le maintien des obligations règlementaires et le paiement des fournisseurs ont été assurés.

La Caisse de Crédit municipal de Marseille a recentré ses activités sur son rôle social. Elle a arrêté la distribution des prêts personnels depuis le 1^{er} janvier 2023.

Elle octroie principalement des prêts sur gages et des microcrédits en partenariat avec des structures sociales accompagnantes (CCAS de la Ville de Marseille, de Gémenos, Miramas, Gardanne, le CIAS de Martigues) et des prêts sociaux avec le CAS de la Ville de Marseille.

La production cumulée des microcrédits, des prêts sociaux et des prêts sur gages (engagements) a diminué de 6.40%, passant de 14 269 K€ au 31/12/22 à 13 411 K€ au 31/12/23.

Les prêts sur gages (en K€)

Les engagements ont continué d'augmenter sur l'exercice 2023 avec une production de 13.313 K€ (Vs 13.167 K€ en 2022), dépassant les engagements réalisés en 2019 qui s'établissait à 12.689 K€.

Parallèlement, la production cumulée des prolongations et renouvellements s'établit à 45.427 au 31/12/2023 VS 42.658 K€ au 31/12/2022.

Enfin, le montant des dégagements a légèrement augmenté, passant de 10 891 K€ en 2022 à 11 000 K€ en 2023.

Les prêts sur gages (en K€)								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Engagements	12 134	11 769	12 689	8 044	9 233	13 167	13 313	1%
Prolongations	42 582	41 922	41 921	38 018	32 843	30 721	34 177	11%
Renouvellements	13 302	13 433	13 089	13 690	11 610	11 937	11 250	-6%
Dégagements	11 053	10 849	11 240	11 716	10 922	10 891	11 000	1%

La salle des ventes

En 2023, le montant des adjudications des 13 ventes s'élève à 1.951 K€.

Notre engagement social c'est aussi la restitution aux engagistes du boni qui correspond au produit de la vente excédant le montant des prêts, déduction faite des intérêts et frais liés à la vente. Les bonis s'élèvent à 848 K€ et ont ainsi été restitués à des personnes en difficultés dans le cadre du rôle social de la Caisse.

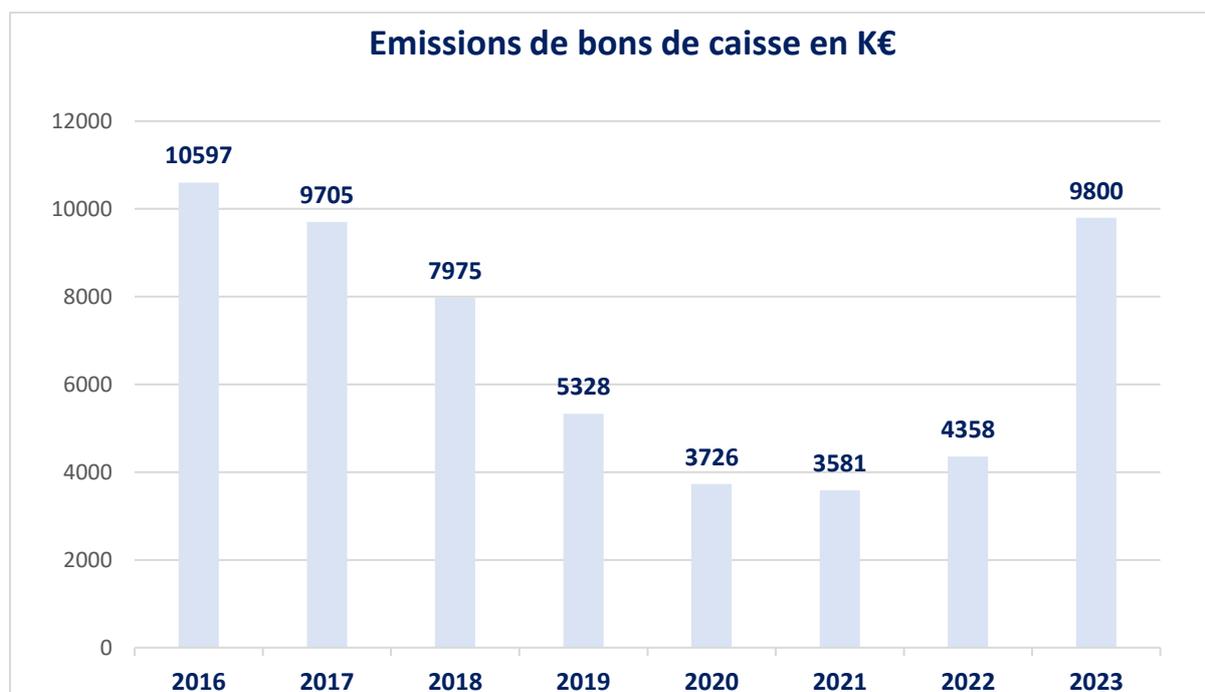


Les prêts personnels en K€

	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre	K€	Nombre	K€										
Prêts fonctionnaires	148	1 225	146	1 236	132	1 150	84	731	78	743	95	682	-	-
Prêts retraités	51	298	45	352	36	227	13	79	8	52	7	35	-	-
Prêts autos	31	199	34	243	54	481	15	109	15	142	10	101	-	-
Prêts travaux	5	60	10	129	14	157	4	37	5	90	0	0	-	-
Prêts microcrédits	30	65	37	98	29	92	6	17	10	34	7	30	7	17
Prêts santé	0	0	2	3	2	4	2	3	0	0	0	0	-	-
Prêts personnels	40	268	35	280	34	330	16	130	12	114	12	129	-	-
Prêts sociaux	87	237	97	261	65	182	39	109	47	134	43	125	28	81
TOTAL	450	3.270	392	2.352	406	2.602	366	2.623	179	1.215	174	1.102	35	98

Les émissions de bons de caisse en K€

En 2023, le montant des émissions de bons de caisse a été de 9.800 K€ mais l'encours a baissé passant de 6.380 K€ Vs 7.099 K€ en 2022.





Les encours auprès de la clientèle

Le total des encours s'élève à 35.752 K€, ce qui représente une augmentation de 1% par rapport à 2022 : 35.384 K€.

L'encours des prêts sur gages, de 33.392 K€ au 31 décembre 2023, a augmenté de 5% par rapport au 31 décembre 2022 soit une hausse de 1.575K€.

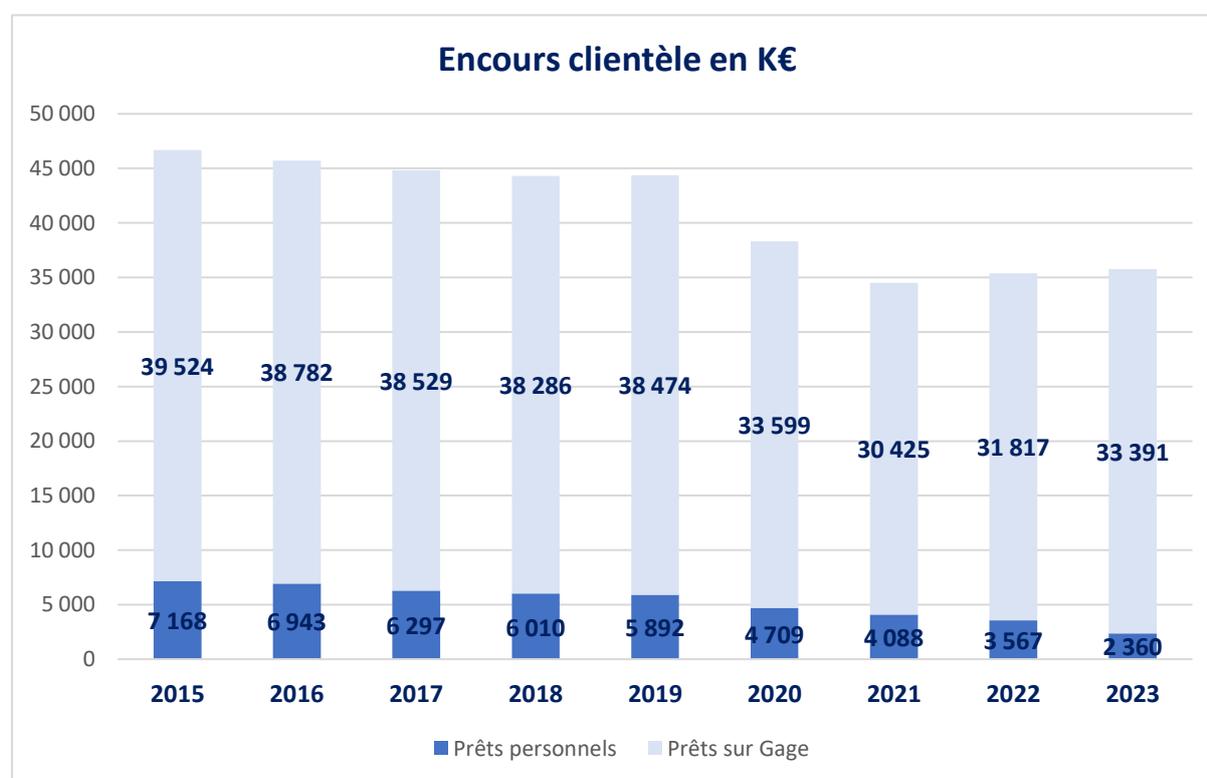
L'encours des prêts personnels, de 2.360 K€ a baissé de 1.207 K€ en 2023 soit une baisse de 34% par rapport à 2021.

La part des encours douteux s'élève à 1.910 K€, soit 5% du total des encours.

Le taux de provisionnement sur les créances douteuses s'établit respectivement à 13% pour les prêts sur gages et à 80% pour les prêts personnels.

Les provisions sur encours douteux sont de 602 K€, dont 180 K€ pour les prêts sur gages et 422 K€ pour les prêts personnels.

La provision pour risques de 5% de l'encours de prêt sur gages a fait l'objet d'une dotation de 73 K€ en 2023, la portant ainsi à 1.609K€.





Les comptes annuels 2023 (extraits)

L'actif du bilan publiable 2023 (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF		
<i>En milliers d'euros</i>	2022	2023
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	844	777
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 496	10 513
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	34 815	35 150
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3 029	3 029
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	507	507
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4	4
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D ACHAT	0	0
LOCATION SIMPLE	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.	47	53
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 717	1 650
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		0
ACTIONS PROPRES		0
AUTRES ACTIFS	693	407
COMPTES DE REGULARISATION.	62	67
TOTAL ACTIF	52 214	52 157



Le passif du bilan publiable 2023 (en milliers d'euros)

BILAN PASSIF		
<i>En milliers d'euros</i>	2022	2023
CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.	0	0
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	9 053	8 385
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.	0	0
AUTRES PASSIFS	280	460
COMPTES DE REGULARISATION	103	92
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 837	1 910
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG).	1 050	1 050
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	39 891	40 260
CAPITAL SOUSCRIT	34 533	35 357
PRIMES D'EMISSION	0	0
RESERVES.	0	0
ECARTS DE REEVALUATION	2 586	2 586
PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 778	1 753
REPORT A NOUVEAU (+/-)	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-).	994	564
TOTAL PASSIF	52 214	52 157
Hors Bilan		
<i>En milliers d'euros</i>	2022	2023
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	9	7
Engagements de garantie	0	0
Engagements sur titres	0	0
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	43	44
Autres engagements recus	30 710	32 170
TOTAL PASSIF	30 762	32 221



Le Compte de résultat publiable 2023 (en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT 2023		
<i>En milliers d'euros</i>	2022	2023
+ Intérêts et produits assimilés	3 962	4 456
- Intérêts et charges assimilées...	144	225
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
Produits sur opérations de location simple	0	0
Charges sur opérations de location simple	0	0
Revenus des titres à revenu variable	0	0
+ Commissions (produits)	346	344
- Commissions (charges)	8	9
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	36	75
Autres produits d'exploitation bancaire...	231	241
Autres charges d'exploitation bancaire	17	15
PRODUIT NET BANCAIRE	4 406	4 867
Charges générales d'exploitation.	4 009	3 886
Dotation aux amort. et aux prov. sur immo. incorporelles et corporelles	129	138
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.	268	843
Coût du risque.	805	-110
RESULTAT D'EXPLOITATION.	1 073	733
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 073	733
Résultat exceptionnel...	-33	24
Impôt sur les bénéfices.	69	216
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	23	23
RESULTAT NET	994	564



Le compte financier 2023 (Extrait)

Le Bilan administratif 2023

BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE					
ART.	LIBELLES	ACTIF NET	ART.	LIBELLES	PASSIF
203	Logiciels) Ex. antérieurs	
	Actif brut + 229 853,60	52 988,57	105	Fonds de dotation)	35 357 284,94
	Amortissement - 176865,03) Ex. précédent	
204	Droit au bail		106	Dons et legs	45,73
	Actif brut + 0,00	0,00	118	Ecart de réévaluation	2 585 648,76
	Dépréciation - 0,00) Ex. antérieurs	
210	Terrains	193 794,49	12	Report à nouveau)	
212	Constructions) Ex. précédent	
	Actif brut + 4 499 316,48	1 077 691,67	151	Provisions pour risques opérations M+L termes	0,00
	Amortissement - 3 421 624,81		152	Autres provisions réglementées	700 607,00
214	Matériel et outillage		153	Provisions de propre assureur	0,00
	Actif brut + 244 513,64	63 880,90	1553	Provisions pour risques bancaires	1 050 000,00
	Amortissement - 180 632,74		1555	Autres provisions	1 910 268,31
215	Matériel de transport		156	Provisions pour renouvellement d'immobilisation	0,00
	Actif brut + 22 177,55	0,00	157	Provisions pour grosses réparations	0,00
	Amortissement - 22 177,55		159	Provisions pour impôts	0,00
216	Autres immobilisations corporelles :				
	Actif brut + 3 402 409,14	273 374,67		Total de la classe 1	41 603 854,74
	Amortissement - 3 129 034,47		407	Retenues de garantie	0,00
230	Immobilisations en cours	41 166,99	408	Dettes rattachées	121 976,30
261	Titres de participation	4 000,00	410	Décotes/Prêts	323,98
270	Dépôts versés	6 107,00	419	Décotes/Prêts douteux	23 152,40
275	Cautionnements versés	152,45	4199	Provisions pour créances douteuses litigieuses	806 727,41
	Total de la classe 2	1 713 156,74	436	Impôts, taxes et sommes prescrites à verser	17 057,70
410 à 417	Emprunts sur créances nanties	1 833 970,89	437	Etat, impôts sur les bénéfiques	142 726,32
419	Créances litigieuses	504 736,91	438	Autres impôts, taxes et verst assimilés	0,00
4191	Autres intérêts à recevoir prêts douteux	68 104,75	455	Bonis à régler - gages corporels	583 131,94
437	Etat-Impôt sur les bénéfiques	0,00	457	Acomptes sur remboursement de prêts consentis	628 419,37
44	Créances à court terme et divers	3 597,92	460	Bons de caisse échus à rembourser	558 919,27
466	Déficits divers	282,50	462	Dépôts et cautionnements	21 655,25
4680	Débiteurs - exercice courant	40 131,80	465	Règlements divers	71 064,31
4681	Débiteurs - exercice antérieurs	414,71	4670	Créanciers - exercice courant	122 103,38
486	Intérêts payés d'avance	13 926,39	476	Intérêts à payer	36 901,61
488	Autres produits et intérêts à recevoir	204 624,59	478	Assurances perçues d'avance	62 508,89
492	Paielements à imputer ou à régulariser	0,00	491	Encaissements à imputer ou à régulariser	47 750,14
	Total de la classe 4	2 669 790,46		Total de la classe 4	3 244 418,27
5102	Crédits de trésorerie	30 966 009,73			
510209	Crédit de trésorerie douteux	1 204 187,56	5002	Emprunts à terme s'établissements de crédit	0,00
5103	Dettes rattachées	1 221 299,84	500250	Dettes rattachées Ets de crédit	0,00
540	Chèques à l'encaissement	413 354,55	5003	Emprunts obligatoires	0,00
5501	Titres placement/titres à revenus fixes	0,00	501	Comptes CODEVI	0,00
5502	Placements à revenu variable	507 500,00	502	Bons de caisse - formules	0,00
5521	Obligations et autres titres revenu fixe	3 000 000,00	503	Bons de caisse - reçus	6 380 233,08
5525	Créances rattachées	28 975,41	5035	Dettes rattachées	155 475,87
560	Banque de France	445 176,74	5051	Comptes de dépôts à vue sans intérêts	4 767,13
565	Chèques postaux	821 390,39	509	Avances des Villes	968 813,32
5691	Comptes ordinaires établis. de crédit	3 625,55	5093	Dettes rattachées	83 260,37
56915	Créances rattachées	0,00	5603	Dettes rattachées BDF	0,00
5693	Etablissement de crédit	9 500 000,00	56917	Dettes rattachées Ets de crédit	0,00
569350	Créances rattachées - Ets de Crédit	184 242,62	590	Virements internes	4 927,75
57	Caisse	330 485,78		Total de la classe 5	7 597 477,52
580	Avances aux régisseurs	762,25			
590	Virements internes	0,00		Résultats de l'exercice pertes et profits (solde débiteur)	564 237,09
	Total de la classe 5	48 627 010,42		TOTAL DU PASSIF	53 009 987,62
	Résultats de l'exercice pertes et profits (solde débiteur)				
	TOTAL DE L'ACTIF	53 009 957,62			



Le Compte d'exploitation générale 2023

NUMERO ET LIBELLE DES COMPTES		(SOLDE DEBITEUR	NUMERO ET LIBELLE DES COMPTES		(SOLDE CREDITEUR
		DES COMPTES)			DES COMPTES)
1		7	10		16
602	Matières et fournitures consommables	46 591,16	700	Intérêts et droits - gages copoels	4 123 957,05
612	Rémunération du personnel	1 607 854,16	702	Intérêts sur créances nanties	92 488,50
615	Rémunérations diverses	63 763,75	703	Frais de dossier	4 380,78
617	Charges de S.S et régimes de Pré.	642 160,16	704	Cotisations d'assurance-décès	0,00
618	Autres charges sociales	0,00	705	Intérêts et pénalités s/prêts douteux	18 172,11
619	Autres frais de personnel	25 538,85	706	Intérêts intercalaires	24,80
620	Impôts et taxes	200 183,52	707	Droits sur adjudications	261 431,70
624	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	708	Indemnités de report	264,09
629	Autres impôts	12 989,87	720	Vente d'objets hors service	0,00
630	Location de matériel	167 401,32	731	Recouvrements de prestations	87 093,63
631	Entretien et réparations	117 162,04	736	Recouvrements frais d'affranchis.	10 892,60
633	Petit matériel et outillage	6 440,80	738	Recouvrements frais de poursuites	0,00
634	Fournitures extérieures	76 446,76	763	Revenus des immeubles	30 427,32
635	Loc. d'immeubles et charges locatives	0,00	765	Locations diverses	0,00
636	Prestations de services	334 705,92	766	Réc.des int.pay.d'av.s/bons remb.par anticip.	0,00
637	Rémunérations d'intermédiaires	279 317,30	769	Autres produits	0,00
638	Primes d'assurances	101 424,77	77011	Revenus SICAV et FCP	0,00
641	Voyages et déplacements	4 296,82	77010	Produits sur titres de placement	74 974,94
642	Transport de fonds	7 896,35	7710	Revenus des comptes ord.débiteurs	0,47
644	Transport de gages	0,00	77112	Intérêts des comptes à terme	244 121,24
647	Frêts et transports administratifs	0,00	779	Autre produits financiers	77 820,71
650	Dégagements gratuits	11 375,13	781	Reprise sur amort.immobilisations	0,00
651	Autres op. à caractère sociall	69 300,00	785	Reprise s/prov. pour charges d'exploitation	32 170,58
660	Publicité et propagande	30 024,37	786	Reprise sur provisions exceptionnelles	23 145,00
661	Missions et réceptions	9 808,18	7865	Reprise provisions FRBG	0,00
662	Imprimés administratifs	9 996,00	789	Reprise provisions pour impôts	0,00
663	Documentation générale	6 546,86			
664	Frais de P.T.T	44 787,23			
665	Frais d'actes et de contentieux	5 526,42			
666	Intéressement du personnel	6 463,62			
667	Cotis.à la conférence permanente	4 500,00			
668	Autres frais divers de gestion	74 917,94			
670	Intérêts bons de caisse	151 238,39			
6740	Intérêts-avances des villes	5 950,54			
676	Intérêts-emprunts org. Financiers	0,00			
677	Intérêts négatifs BDF	0,00			
679	Frais financiers divers	71 609,66			
681	Dotations aux comptes d'amortis.	138 195,00			
685	Dotations aux comptes de provis.	161 295,33			
686	Amortissements dérogatoires	0,00			
690	Impôts sur les sociétés	215 913,00			
		0,00			
	Total des opéra. de la classe 6	4 711 621,22		Total des opéra. de la classe 7	5 081 365,52



Le Compte de pertes et profits

8743	Titres annulés	2 374,44	8745	Indemnités gages perdus	0,00
872	Charges imputables ex. antérieurs	0,00	873	Produits des exercices antérieurs	3 684,96
8745	Indemn. pour gages perdus ou détériorés	0,00	8750	Profits/réalis. Autres immob.	0,00
87460	Créances irrécouvrables	11 404,61	8751	Plus value real. Gages corporels	0,00
874610	Créances irrécouv non couv prov	20 630,44	8753	Mandats annulés	0,00
874620	Décotes/réaménagements prêts	4 579,50	8754	Dettes atteintes par déchéance	199 991,50
8747	Créances irrécouvrables emprunteurs DCD	0,00	8755	Rec après admis. non valeur	7 733,05
880	Excédent à capitaliser	0,00	8759	Autres produits exceptionnels	22 072,27
	Total des opéra. de la classe 8	38 988,99		Total des opéra. de la classe 8	233 481,78
		4 750 610,21			5 314 847,30



Le bilan social 2023

Le bilan social de la Caisse de Crédit municipal de Marseille de 2023 comporte les données chiffrées suivantes.

La Caisse de Crédit municipal de Marseille a un effectif de 46 agents au 31 décembre 2023 dont 5 contractuels sur emploi permanent et 5 contractuels sur emploi non-permanent.

	Titulaires et stagiaires	Non titulaires occupant un emploi permanent
Nombre d'agents	Personne physique	Personne physique
Sur emploi à temps complet	36	5
Dont à temps complet 100%	28	4
Dont à temps partiel, mi-temps de droit et CPA	8	1
Sur emploi à temps non complet	0	0
TOTAL	36	10

Nombre de journée d'absence 2023	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	Non titulaires occupant un emploi permanent
Pour maladie ordinaire	630	96
Pour longue maladie	561	
Pour accident du travail imputable au service	106	208
Pour accident du travail imputable au trajet	19	
Pour maladie professionnelle maladie imputable au service ou à caractère professionnel		
Pour maternité ou adoption		
Pour paternité ou adoption		
Pour autres raisons, hors motif syndical ou de représentation (ASA pandémie)	41	
TOTAL	1357	304



Informations obligatoires

Délais de paiement :

Conformément au décret n° 2013-269 du 29/03/13, le délai de paiement des dettes fournisseurs n'excède pas 30 jours après réception des factures.

Le montant du solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élève à 244K€ au 31 décembre 2023. Il était de 214K€ au 31 décembre 2022.

Montant global des charges non déductibles (dépenses « somptuaires » et frais généraux excessifs) :

Nous vous indiquons que l'établissement n'a pas supporté de charges au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice au 31/12/23 et la date de validation des comptes.

Nous vous indiquons qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice au 31/12/23 et la date de validation des comptes.

Politique de rémunération :

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal d'aide sociale et de crédit. La rémunération de ses agents est régie par les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice :

Il est prévu de soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance l'affectation suivante du résultat de l'exercice, après information de l'ACPR :

- Dotation de 170 K€ à l'ordre du C.C.A.S de la Ville de Marseille, au titre de l'action sociale, conformément à la loi du 12 juin 1992,
- Affectation de 394 K€ en excédents capitalisés.



Les informations relatives au pilier 3 (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés au titre du Pilier III ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 447 (points a à g) CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

EU KM1 - Indicateurs clés du Crédit Municipal de Marseille

	T	T-4	
	31/12/2023	31/12/2022	
Fonds propres disponibles (montants)			
1	Fonds propres de base de catégorie 1(CET1) capital	38 853 323	37 994 141
2	Fonds propres de catégorie 1	38 853 323	37 994 141
3	Fonds propres totaux	38 853 323	37 994 141
Montants d'exposition pondérés			
4	Montant total d'exposition au risque	43 949 580	43 024 401
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	88,40	88,31
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	88,40	88,31
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	88,40	88,31
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0	0
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0	0
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0	0
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8	8
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5	2,5
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0	0
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,5	0
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0	0
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0	0
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0	0
11	Exigence globale de coussin (%)	3,0	2,5
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,0	10,5
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	80,40	80,31
Ratio de levier			
13	Mesure de l'exposition totale	52 160 127	52 218 133
14	Ratio de levier (%)	74,49	72,76
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0	0
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0	0
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3	3
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la			
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0	0
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3	3
Ratio de couverture des besoins de liquidité			
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	776 425	844 329
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	1 310 382	975 758
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	4 349 096	11 111 121
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	327 596	243 940
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité	237,01	346,12

	T	T-1	T-2	T-3	T-4	
	31/12/2023	30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	49 171 526	49 666 843	49 538 223	50 477 500	49 141 260
19	Financement stable requis total	28 913 282	30 422 763	30 438 108	30 496 920	28 285 626
20	Ratio NSFR (%)	170,07	163,26	162,82	165,52	173,73



Contrôle interne et pilotage des risques

Le dispositif de contrôle interne, structuré autour du contrôle périodique et du contrôle permanent a enregistré une modification d'importance à compter de l'exercice 2018 avec l'externalisation du contrôle périodique.

C'est désormais la société PWC qui a en charge les missions de contrôle de 3e niveau de l'Etablissement, suivant le plan d'audit pluriannuel validé par le Comité d'Audit.

Les missions menées par PWC en 2023 ont porté sur :

- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Gel des avoirs
- Classification des risques
- PUPA
- Informatique et sécurité
- Vente aux enchères

Les contrôles permanents sont réalisés selon les périodicités convenues et les résultats sont commentés lors des comités des risques auxquels participent les dirigeants effectifs. La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme fait toujours l'objet d'une attention particulière, notamment en matière de gel des avoirs.

S'agissant de la gestion des risques, un Responsable du Système d'Information et de la Sécurité a rejoint les équipes en septembre 2022 afin d'assurer notamment la sécurité informatique avec les nouveaux outils et le pilotage des attendus de l'ACPR.

Enfin, le CMM assure la protection des données personnelles, en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le Comité d'Audit se tient trimestriellement afin de s'assurer de la clarté de l'information fournie et porte une appréciation sur la pertinence de l'arrêté des comptes, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.



Informations financières jointes au budget et au compte administratif au 31/12/2023

Le Crédit Municipal de Marseille est un **établissement public communal d'aide sociale** dont l'unique actionnaire est la Ville de Marseille. L'activité principale est le crédit et plus particulièrement le prêt sur gages.

Au 31/12/2023, l'établissement dispose de 37.943 K€ de **fonds propres** pour un **total bilan** de 52.157 K€.

Son **ratio de solvabilité** est de 88% et son **ratio de levier** de 74%. Ils sont largement supérieurs aux niveaux exigés par la réglementation bancaire.

De même pour le pilotage de la liquidité à court terme avec un ratio « **LCR** » de 237%.

L'activité a généré un **Produit Net Bancaire (PNB)** de 4.867 K€ au titre de 2023.

Le **résultat brut d'exploitation (RBE)** s'établit à 843 K€ et le **résultat net** après impôts à 564 K€ (établissement assujetti à l'IS).

Son **coefficient d'exploitation** est de 82%.

Comme chaque année, le Conseil d'orientation et de surveillance (COS) statue sur l'enveloppe allouée au CCAS de la ville de Marseille : elle correspond à une partie du résultat net validé en séance lors du conseil d'avril ou mai. Au titre de 2023, l'enveloppe sera de 170 K€, versée au cours du second semestre 2024, après validation par le COS.

Dans cette même séance, est présenté, comme chaque année, le plan d'affaire à 3 ans (2024-2026) qui intègre la production prévisionnelle de nos activités ainsi que les impacts sur le PNB et le résultat de l'établissement.

L'établissement applique une politique de provisionnement prudentielle. L'ensemble des **provisions** s'élève à 4.468K€ et se répartit de la manière suivante :

Fonds pour risques bancaires généraux	1 050 K€
Provisions pour risques et charges	1 910 K€
Provisions pour dépréciation des créances clientèle douteuses	602 K€
Provisions règlementées	701 K€
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	205 K€

L'établissement n'a plus d'encours de prêt bancaire.

Au titre de 2024 et sur la base de nos prévisions d'activité, l'établissement n'envisage pas d'avoir recours à des refinancements bancaires, ni à une ligne de trésorerie.

Caisse de Crédit Municipal de Marseille

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023
Caisse de Crédit Municipal de Marseille
16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille
Ce rapport contient 26 pages

Caisse de Crédit Municipal de Marseille

Siège social : 16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'attention des membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Prêt sur gage

Les prêts sur gage, activité historique de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, s'établissent à un montant net de 32 438 K€ au bilan au 31 décembre 2023. Les contrats de prêts sur gages sont garantis par le bien mis en gage, préalablement valorisé par le commissaire-priseur.

Les règles de dépréciation applicables sont détaillées dans la note « Règles de dépréciation » de l'annexe. Elles prévoient la dépréciation à 100% des intérêts douteux liés aux prêts sur gages corporels, le capital étant garanti par l'objet en gage. L'encours douteux de prêts sur gages au 31 décembre 2023 s'établit à 1 384 K€, dépréciés à hauteur de 180 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts sur gages et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- S'assurer de la réalité des gages par réalisation d'un inventaire physique ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts sur gages en cours afin d'apprécier leur existence et leur correcte évaluation, conformément aux règles de dépréciation applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés au Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille par votre Conseil d'orientation et de surveillance du 7 décembre 2018.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Experteia Audit était dans la cinquième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 26 avril 2024
Expertea Audit



Patrick Estienne
Associé

SOMMAIRE

NOTE DE PRESENTATION	2
Chapitre I Bilan arrêté au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros).....	3
Chapitre II Compte de résultats 2023 (en milliers d'euros)	4
Chapitre III Annexe aux comptes annuels 2023	5
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	5
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
a) Intérêts et commissions bancaires	5
b) Crédits à la clientèle	5
c) Risque clientèle-dépréciation	6
d) Comptes débiteurs de la clientèle	7
e) Portefeuille titres	8
f) Immobilisations et amortissements	9
g) Provision pour indemnité de départ à la retraite	9
h) Impôt	9
3 CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION.....	10
4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DE HORS-BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT	10
A) INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN.....	10
a) Caisse, Banque Centrale, CCP	10
b) Créances sur les établissements de crédit	10
c) Créances sur la clientèle	11
d) Evolution des dépréciations d'actif sur créances douteuses	11
e) Placement de la trésorerie	12
f) Immobilisations incorporelles et corporelles	12
g) Autres actifs et passifs	13
h) Comptes de régularisation	13
i) Dettes envers les établissements de crédit	13
j) Dettes envers la clientèle	14
k) Evolution des provisions de passif	14
l) Capitaux propres	15
m) Durée résiduelle des emplois et des ressources	15
B) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	16
a) Intérêts et produits assimilés	16
b) Intérêts et charges assimilés	16
c) Commissions (produits)	16
d) Commissions (charges)	17
e) Gains ou pertes sur opérations des titres de placement	17
f) Autres produits d'exploitation bancaire	17
g) Autres charges d'exploitation bancaire	17
h) Charges générales d'exploitation	18
i) Coût du risque	18
j) Gains ou pertes sur actifs immobilisés	19
k) Résultat exceptionnel	19
C) INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN	19
5 AUTRES INFORMATIONS	19
a) Effectifs	19
b) Formation du personnel	20
c) Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance	20
d) Honoraires des commissaires aux comptes	20
e) Evènements significatifs postérieurs à la clôture	20

NOTE DE PRESENTATION

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale (Loi n° 92.518 du 15 juin 1992). Elle fait partie de la catégorie des établissements de crédit définis dans l'article 18.1 de la Loi Bancaire (24 janvier 1984).

Les Caisses de Crédit Municipal ont notamment pour mission de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels (prêt contre le dépôt d'un objet dont la valeur est estimée par un commissaire priseur) dont elles ont le monopole.

Elles peuvent réaliser toutes opérations avec les établissements régis par la Loi Bancaire, recevoir des fonds des personnes physiques et morales, mettre à disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes.

Les Caisses sont instituées par délibération des Conseils Municipaux intéressés, approuvée par décret contresigné par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Economie et des Finances.

La loi du 15 juin 1992 portant réforme des Caisses de Crédit Municipal ayant modifié considérablement le régime de la responsabilité des Villes dans la gestion des Caisses, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, au cours de sa séance du 15 décembre 1992, a arrêté le désengagement progressif des activités bancaires.

Les comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille se composent :

- d'un bilan arrêté au 31 décembre 2023 ;
- d'un compte de résultat retraçant les opérations entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 ;
- d'une annexe aux comptes annuels constituée des informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière, des risques et des résultats de l'établissement. Elle complète et commente l'information donnée par le bilan, le hors bilan et le compte de résultat.

Chapitre I

Bilan arrêté au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)

	2023	2022
ACTIF		
CAISSE BANQUE CENTRALE CCP	777	844
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 513	10 496
CREANCES SUR LA CLIENTELE	35 150	34 815
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3 029	3 029
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	507	507
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4	4
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0
LOCATION SIMPLE	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53	47
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 650	1 717
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	407	693
COMPTES DE REGULARISATION	67	62
TOTAL DE L'ACTIF	52 157	52 214
PASSIF		
BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	0
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	8 385	9 053
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	460	280
COMPTES DE REGULARISATION	92	103
PROVIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 910	1 837
DETTES SUBORDONNEES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	1 050	1 050
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	40 260	39 891
CAPITAL SOUSCRIT	35 357	34 533
PRIME D'EMISSION	0	0
RESERVES	0	0
ECARTS DE REEVALUATION	2 586	2 586
PROVISIONS REGL, SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 753	1 778
REPORT A NOUVEAU (+/-)	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	564	994
TOTAL DU PASSIF	52 157	52 214
HORS-BILAN		
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	7	9
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	44	43
AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	32 170	30 710

Chapitre II Compte de résultats 2023 (en milliers d'euros)

	2023	2022
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 456	3 962
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	225	144
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0	0
CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0	0
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
COMMISSIONS (PRODUITS)	344	346
COMMISSIONS (CHARGES)	9	8
GAINS, PERTES SUR OPER.DES PORTEFEUILLES DE NEG (+/-)	0	0
GAINS, PERTES SUR OPER.DES.PORT.PLACT ET ASS. (+/-)	75	36
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	241	231
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	15	17
PRODUIT NET BANCAIRE	4 867	4 406
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 886	4 009
DOT.AUX AMORT.ET AUX PROV.SUR IMMOBIL.INCORP.ET CORP.	138	129
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	843	268
COUT DU RISQUE (+/-)	-110	805
RESULTAT D'EXPLOITATION	733	1 073
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	733	1 073
RESULTAT EXCEPTIONNEL (+/-)	24	-33
IMPOTS SUR LES BENEFICES	216	69
DOTATIONS, REPRISES DE FRBG ET PROV. REGLEM. (+/-)	23	23
RESULTAT NET	564	994

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'encours des prêts sur gages a augmenté sur l'exercice 2023 de 1 460 milliers d'euros soit une progression de 4,75 %, et confirme ainsi l'évolution à la hausse de 2022.

A l'inverse, suite à la décision du Conseil d'Orientation et de Surveillance lors de la séance du 9 décembre 2022 de l'arrêt de l'octroi de crédits à la consommation, l'encours de ces crédits enregistre une baisse de 22,62 %.

Suite à cette décision, on constate également une progression des encours douteux des crédits à la consommation par rapport aux encours sains (14,92 % en 2022 contre 22,38 % en 2023).

Une contribution de 170 milliers d'euros prélevée sur le résultat de l'exercice 2022, a été distribuée au CCAS de la Ville de Marseille conformément à une délibération du 23 mai 2023 concernant l'affectation du résultat.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les règles prescrites par le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014.

a) Intérêts et commissions bancaires

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours (prêts personnels) sont assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt et comptabilisés dans le compte de résultat.

Les droits de garde sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt et comptabilisés dans le compte de résultat.

b) Crédits à la clientèle

Les opérations avec la clientèle à l'actif sont composées des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

c) **Risque clientèle-dépréciation**

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Marseille applique le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 Art. 2251-1.

- Art.2251-9 Informations sur les encours globaux bruts, concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;
- Art.2251-10 et 2251-11 Informations sur les encours douteux et douteux compromis, portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Traitement spécifique des créances restructurées :

Les créances restructurées à des conditions hors marché, dans le cadre d'une procédure de surendettement, sont identifiées jusqu'à leur échéance finale au sein de l'encours sain, par le biais d'un attribut.

Une décote est calculée, qui représente l'écart d'intérêt futur pour son montant actualisé, par référence au dernier taux « Trichet » connu au jour de la restructuration s'il est inférieur au taux contractuel initial, et par référence à ce dernier dans le cas contraire.

Cette décote, comptabilisée dans une subdivision de compte dédié à l'encours, est soustraite de ce dernier pour la présentation au bilan. Elle est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Règles de déclassement :

Sont reclassés en créances douteuses :

- tous les prêts présentant des impayés depuis plus de trois mois ;
- les encours restructurés pour lesquels on a constaté un incident de paiement ;
- les prêts pour lesquels on estime qu'il existe un risque probable de non recouvrement, indépendamment de l'existence d'impayés ;

Depuis 2013, les prêts objets d'une procédure de surendettement sont déclassés en créances douteuses dès la réception de la notification de recevabilité de la Banque de France.

- l'ensemble des prêts clients qui ont au moins un prêt répondant à l'un des critères précités.

Au sein des encours douteux, sont identifiés les prêts dits « douteux compromis » en fonction des critères suivants :

- échéance du terme prononcée ;
- classification en créances douteuses depuis plus d'un an et :
 - ✓ absence de règlements au cours de l'année ;
 - ✓ absence de garantie permettant le recouvrement quasi-intégral de la créance ;
- Non respect des dispositions prévues par un plan de redressement mis en place.
-

Règles de dépréciation

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille constitue des dépréciations pour créances douteuses selon les critères suivants :

Pour les prêts à la consommation :

La méthode de dépréciation des créances douteuses postérieures à 1998 a été affinée grâce à l'analyse des recouvrements réalisés sur les dossiers identifiés comme douteux à compter du 1^{er} janvier 1998 et se décline désormais de la façon suivante :

- Utilisation d'un taux de récupération historique pour l'estimation des dépréciations à constituer sur les prêts nouvellement inclus dans l'encours douteux ;
- Réactualisation périodique des dépréciations en fonction de la revue ligne à ligne des dossiers et de l'identification des situations particulières exigeant un effort complémentaire en terme de provision ;
- Calcul d'une dépréciation complémentaire pour actualisation des flux prévisionnels. Le taux retenu pour l'actualisation des flux à la clôture de l'exercice représente le taux moyen pondéré des prêts douteux. Au 31 décembre 2023 ce taux moyen est de 3,28 % et la provision s'élève à 8 milliers d'euros.

Prêts sur gages corporels :

Les intérêts douteux des prêts sur gages corporels sont dépréciés à 100 %. Cette provision est comptabilisée en minoration d'actif.

Principes de constitution des provisions de passif liées à l'activité bancaire

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille constitue également, en complément :

- en Fonds pour Risques Bancaires Généraux :
 - ✓ une provision forfaitaire pour risque de taux ;
 - ✓ une provision forfaitaire pour risques opérationnels ;
- en Autres Provisions pour Risques et Charges, une couverture forfaitaire de 5,00 % de l'encours prêts sur gages destinée à faire face aux risques conjoncturels de cette activité (baisse du cours de l'or, fluctuations du marché de l'art, risque de non recouvrement auprès des Commissaires Priseurs...).

d) Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes de dépôts à vue débiteurs sont présentés au bilan nets des provisions. Leur classement en créances douteuses s'effectue selon une appréciation au cas par cas. Il en est de même de l'évaluation des provisions.

e) **Portefeuille titres**

La comptabilisation est effectuée conformément aux dispositions de l'article 1124-15 du règlement de l'ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014

Titres d'investissement :

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse de Crédit Municipal de Marseille dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

Titres de transaction :

Les titres acquis dans le cadre d'une activité de transaction (revente prévue à court terme et au plus tard dans un délai de six mois) sont évalués en valeur de marché à la date de clôture.

Les différences d'évaluation (gains ou pertes) sont inscrites en résultat.

Titres de placement :

Les titres de placement sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché ; ce dernier étant représenté par le dernier cours connu pour les titres cotés ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions. Les plus-values latentes, en revanche, ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation :

Les titres de participation sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice.

Des provisions sont éventuellement constituées pour tenir compte de leur valeur d'usage, déterminée en fonction de différents critères tels que rentabilité ou actif net.

f) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Le siège de l'établissement a fait l'objet d'une réévaluation libre en 1987. L'écart de réévaluation d'un montant de 2 586 milliers d'euros ainsi dégagé figure au passif du bilan, dans le poste « Réserves ».

Mode d'amortissement des immobilisations : linéaire

Durées d'amortissement :

Structures	60 à 84 ans
Façades, étanchéité	15 ans
Chauffage, climatisation	20 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseurs	25 ans
Menuiseries	25 ans
Sécurité	10 ans
Verrière	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel de transport	3 et 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	12 mois
Matériel informatique	3 ans

g) Provision pour indemnité de départ à la retraite

La totalité du personnel disposant du statut de fonctionnaire ou d'un contrat de travail de droit public, la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE n'a pas de charge, ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ.

h) Impôt

Conformément à l'article 29 de la Loi de Finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 1988. Ce régime prévoyait une imposition progressive. Depuis le 31 décembre 1992, les Caisses de Crédit Municipal ne bénéficient plus de réfaction d'assiette. En 2023 le taux d'imposition est de 25,00 %.

3 CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION

Néant.

4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DE HORS-BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

A) Informations sur les postes de bilan

a) Caisse, Banque Centrale, CCP

En milliers d'euros	2023	2022
Caisse	331	405
Régies d'avances et de recettes	1	1
Banque de France	445	438
CCP (La Banque Postale)	0	0
Total	777	844

b) Créances sur les établissements de crédit

Ce poste enregistre les disponibilités de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille dans différents établissements financiers.

En milliers d'euros	2023	2022
Banques, Banques mutualistes, Coopératives, C.C.M.	825	8 486
C.E.P., C.D.C., T.P.	4	4
Créances à vue	829	8 490
Créances à terme	9 684	2 006
Total des créances sur les établissements de crédit	10 513	10 496

En 2023 la Caisse de Crédit Municipal de Marseille a poursuivi sa politique de placement de ses disponibilités à vue en comptes et dépôts à terme souscrits auprès de la Banque Postale, de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse et du Crédit Coopératif.

c) Créances sur la clientèle

Encours sains

En milliers d'euros	Montant 2023	Dont restructurés à des conditions hors marché	Décote résiduelle au 31/12/2023
Prêts à la consommation	1 834	8	0
Prêts aux fonctionnaires	1 016	7	0
Prêts salariés du privé	199	0	0
Prêts aux retraités	65	0	0
Prêts acquisition véhicule	174	0	0
Prêts sociaux	259	1	0
Autres prêts	121	0	0
Prêts sur gages	32 008	/	/
Encours	31 234	/	/
Créances rattachées	774	/	/
Total	33 842	8	0

Encours douteux

En milliers d'euros	Encours brut Douteux « ordinaire »	Provision	Encours brut Douteux « compromis »	Provision	Total brut	Total net
Prêts à la consommation	205	120	321	302	526	104
Fonctionnaires	89	51	111	104	200	45
Salariés du privé	19	14	53	46	72	12
Retraités	40	23	56	55	96	18
Achat véhicule	0	0	53	50	53	3
Prêts sociaux	19	0	2	0	21	21
Autre prêts	38	32	46	47	84	5
Prêts sur gages	1 384	180	0	0	1 384	1 204
Total	1 589	300	321	302	1 910	1 308

d) Evolution des dépréciations d'actif sur créances douteuses

En milliers d'euros	Créances douteuses au 31/12/2023	Dépréciations d'actif au 31/12/2023	Créances nettes au 31/12/2023	Taux de couverture au 31/12/2023	Créances nettes au 31/12/2022	Taux de couverture au 31/12/2022
Crédits à la clientèle	526	422	104	80,23%	131	75,33%
Prêts sur gages corporels	1 384	180	1 204	13,01%	1 055	13,81%
Total	1 910	602	1 308	31,52%	1 186	32,42%

e) **Placement de la trésorerie**

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont constituées de titres de placement et d'investissement.

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 029	3 029
Actions et autres titres à revenu variable	507	507
Total des placements de la trésorerie	3 536	3 536

Les titres à revenu variable correspondent à la souscription de parts sociales de la Société Locale d'Epargne affiliée à la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

Les titres à revenu fixe sont constitués de deux obligations émises par La Banque Postale.

Ces valeurs ont été acquises dans le cadre des placements de trésorerie à moyen terme.

f) **Immobilisations incorporelles et corporelles**

<i>En milliers d'euros</i>	Brut	Amort. Et Prov. 2023	Net 2023	Net 2022
Immobilisations incorporelles	230	177	53	47
Immobilisations corporelles	8 403	6 753	1 650	1 717
<i>Dont immobilisations corporelles d'exploitation</i>	<i>4 693</i>	<i>3 422</i>	<i>1 271</i>	<i>1 333</i>
<i>Dont autres immobilisations corporelles</i>	<i>3 710</i>	<i>3 331</i>	<i>379</i>	<i>384</i>
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 633	6 930	1 703	1 764

<i>En milliers d'euros</i>	Amortissements comptables des immo. incorporelles	Amortissements comptables des immo. corporelles	Total amortissements comptables
Solde de début d'exercice	171	6 629	6 800
Dotation de l'exercice	7	131	138
Amortissements des biens sortis	1	7	8
Solde de fin d'exercice	177	6 753	6 930

g) Autres actifs et passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Autres Actifs		Autres Passif	
	2023	2022	2023	2022
Dépôts et cautionnements versés	6	6		
Ventes en cours d'encaissement	361	579		
Débiteurs divers	40	108		
Dettes fournisseurs			244	214
Dettes fiscales			160	14
Cautionnements reçus			22	22
Créditeurs divers			34	30
Total	407	693	460	280

h) Comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	Comptes de régul. Actif		Comptes de régul. Passif	
	2023	2022	2023	2022
Frais financiers payés d'avance	14	16		
Paiements à régulariser, chèques à l'encaissement	53	46		
Autres produits perçus d'avance			63	70
Frais de dossier perçus d'avance			5	10
Recettes à imputer, ventes partielles sur gages			14	18
Opérations par correspondance			10	5
Total	67	62	92	103

i) Dettes envers les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Dettes à vue	0	0
Caisse d'Epargne Provence Alpes Côte d'Azur	0	0
Dettes à terme	0	0
Total des dettes envers les établissements de crédit	0	0

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille n'a plus aucune dette envers des établissements de crédit.

j) Dettes envers la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Dettes à vue	1 850	1 785
Bonis sur ventes de gages corporels	583	660
Livrets d'acomptes	628	529
Bons de Caisse échus à rembourser	559	529
Comptes de dépôts à vue créditeurs	5	5
Diverses autres dettes à vue	37	32
Dettes rattachées	38	30
Dettes à terme	6 535	7 268
Bons de caisse	6 380	7 099
Dettes rattachées	155	169
Total des dettes envers la clientèle	8 385	9 053

k) Evolution des provisions de passif

En milliers d'euros	Solde au 31/12/22	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/23
Provision pour risques de taux	150	0	0	150
Provisions pour risques opérationnels	900	0	0	900
Provisions pour risques bancaires (FRBG)	1 050	0	0	1 050
Provision 5% encours prêts sur gages	1 535	73	0	1 608
Provision pour litiges	107	0	0	107
Provision pour mise en conformité liées à l'activité bancaire	0	0	0	0
Divers	195	9	9	195
Provisions pour risques et charges	1 837	82	9	1 910

Provisions pour risques et charges

La provision de 5 % de l'encours prêts sur gages est destinée à faire face aux risques conjoncturels de cette activité (baisse du cours de l'or, fluctuations du marché de l'art, risque de non recouvrement auprès des Commissaires-Priseurs...).

Cette provision augmente légèrement suite à la hausse de 1 460 milliers d'euros de l'encours prêts sur gages.

Un outil de simulation propre à la Caisse de Crédit Municipal de Marseille permet de vérifier le caractère suffisant de cette provision par rapport principalement à la variation du cours de l'or.

l) Capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	2 023	2 022
Dotation initiale	545	545
Excédents capitalisés	33 443	32 619
Bonis capitalisés	1 369	1 369
Ecart de réévaluation	2 586	2 586
Amortissements dérogatoires	701	724
Avances des villes	1 054	1 054
Résultat de l'exercice	564	994
Capitaux propres hors FRBG	40 260	39 891

824 milliers d'euros ont été comptabilisés au crédit du compte « Excédents capitalisés » conformément à la délibération du 23 mai 2023 concernant l'affectation du résultat 2022.

Il est prévu de soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

- Dotation de 170 000,00 € à l'ordre du C.C.A.S de la ville de Marseille, au titre de l'action sociale, conformément à la loi du 12 juin 1992 ;
- Affectation de 394 237,09 € aux excédents capitalisés.

m) Durée résiduelle des emplois et des ressources

<i>En milliers d'euros</i>	Durée ≤ 3 mois	3 mois < Durée Durée ≤ 1 an	1 an < Durée Durée ≤ 5 ans	Durée > 5 ans	Total
Créances sur la clientèle (hors douteux)	16 874	15 129	1 061	4	33 068
Créances sur les établissements de crédit	4 684	5 000	0	0	9 684
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Bons de Caisse	2 867	2 859	809	0	6 535

B) Informations sur les postes du compte de résultat**a) Intérêts et produits assimilés**

<i>En milliers d'euros</i>	2 023	2 022
Produits sur opérations avec la clientèle	4 212	3 956
Dont produits des prêts sur gages	4 114	3 817
Dont produits des prêts personnels	98	139
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	244	6
Total des intérêts et produit assimilés	4 456	3 962

Suit à l'augmentation de la production des prêts sur gages et à une révision des taux, les produits augmentent d'environ 300 milliers d'euros, soit + 7,78 % sur l'exercice 2023. Ceux liés à la l'activité des prêts personnels enregistre une diminution de 41 milliers d'euros, soit – 30,00 %.

b) Intérêts et charges assimilées

<i>En milliers d'euros</i>	2 023	2 022
Charges sur opérations avec la clientèle	219	139
Dont intérêts des bons de caisse	151	88
Dont intérêts sur acomptes, vtes partielles, dégts gratuits	68	51
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	6	5
Intérêts négatifs compte Banque de France	0	4
Intérêts des avances et emprunts	6	1
Commissions ligne de trésorerie	0	0
Total des intérêts et charges assimilées...	225	144

L'augmentation des intérêts des bons de caisse (+ 72,00%) est due à la forte progression des taux monétaires à court terme.

c) Commissions (produits)

<i>En milliers d'euros</i>	2 023	2 022
Commissions sur opérations de prêts sur gages	337	327
Commissions sur opérations de prêts personnels	7	19
Total des produits de commissions	344	346

Les commissions sur les opérations de prêts sur gages correspondent en grande partie à des droits de vacations perçus sur les adjudications des ventes aux enchères.

d) Commissions (charges)

<i>En milliers d'euros</i>	2 023	2 022
Commissions sur encaissement cartes bancaires	9	8
Commissions sur opérations de trésorerie	0	0
Total des charges de commissions	9	8

e) Gains ou pertes sur opérations des titres de placement

<i>En milliers d'euros</i>	2 023	2 022
Plus-values sur fonds communs de placement	0	0
Titres à revenu variable (parts sociales)	75	36
Total des gains ou pertes sur opérations des titres de placement	75	36

f) Autres produits d'exploitation bancaire

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Prescriptions de bonis et dettes atteintes par la déchéance	200	185
Autres produits liés aux gages	11	16
Revenus des immeubles	30	30
Divers	0	0
Total des autres produits d'exploitation bancaire	241	231

g) Autres charges d'exploitation bancaire

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Charges sur opérations SEPA	4	4
Charges sur opérations Banque de France	2	3
Charges sur précomptes du Trésor	0	0
Fonds de garantie des dépôts	6	7
Titres annulés	3	3
Total des autres charges d'exploitation bancaire	15	17

h) Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	2 023	2 022
Matières et fournitures consommables	47	41
Frais de personnel	2 267	2 219
Impôts et taxes	213	209
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 076	1 200
Transports et déplacements	12	10
Frais divers de gestion	255	275
Autres	16	55
Total des charges générales d'exploitation	3 886	4 009

<i>En milliers d'euros</i>	2 023	2 022
Rémunérations	1 600	1 611
Assurances sociales	171	156
Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales	323	318
Capital décès	73	36
Allocations familiales	74	76
Autres	26	22
Total des frais de personnel	2 267	2 219

i) Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	2 023	2 022
Dotations aux provisions prêts personnels	-13	-18
Reprise nette sur provisions/encours prêts sur gages	-73	-68
Dotations aux provisions pour risque opérationnel	0	900
Dotations aux provisions pour risque de contrepartie	0	0
Créances irrécouvrables	-29	-5
Recouvrement sur créances passées en non valeurs	8	4
Variation des décotes / réaménagement de créances	-3	-8
Créances / emprunteurs décédés	0	0
Coût du risque	-110	805

La reprise de provision pour risque opérationnel d'un montant de 900 milliers d'euros était celle destinée à faire face à un litige avec un débiteur dans le cadre d'une éventuelle demande de restitution de sommes perçues à titre provisionnel et qui ont acquis un caractère définitif sur l'exercice 2022.

j) Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>En milliers d'euros</i>	2 023	2 022
Pertes nettes sur réalisation d'immobilisations	0	0
Profits sur réalisation d'immobilisations	0	0
Total des gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0

k) Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	2 023
Produits imputables sur exercices antérieurs	4
Titres annulés	0
Indemnités pour gages perdus	0
Autres charges ou produits exceptionnels	20
Résultat exceptionnel	24

C) Informations sur le Hors-bilan

Les engagements donnés en faveur de la clientèle pour un montant de 7 milliers d'euros sont des prêts consentis en 2023 et payables en 2024.

Le compte « Engagements de garantie » correspond aux cautions données : par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Fond de Cohésion Social.

Sont enregistrés dans le compte «Autres engagements reçus » les objets reçus en dépôt par la Caisse de Crédit Municipal de Marseille.

Ils sont comptabilisés à la valeur du prêt consenti pour chaque objet.

5 AUTRES INFORMATIONS

a) Effectifs

Catégorie	A	B	C	Total
Effectif moyen rémunéré sur l'exercice	10,60	7,00	25,60	43,20
Effectif moyen équivalent temps plein	9,90	6,60	23,90	40,30

b) Formation du personnel

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis et non encore utilisés au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) s'élève à 7 425 heures à la clôture de l'exercice 2023. Trente heures de formation ont été consommées sur la période.

c) Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération. Ils ne bénéficient pas d'avances ou de crédits. Il n'y a pas d'engagements nés ou contractés en matière de retraite à l'égard de ces membres.

d) Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires passés en charge en 2023 s'élèvent à 23 K€

e) Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Néant.

Caisse de Crédit Municipal de Marseille

**Rapport spécial du commissaire aux
comptes sur les conventions
réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2023
Caisse de Crédit Municipal de Marseille
16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille
Ce rapport contient 4 pages

Caisse de Crédit Municipal de Marseille

Siège social : 16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'attention des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille et en application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiants de l'intérêt pour la Caisse de Crédit Municipal de Marseille des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l’approbation du Conseil d’Orientation et de Surveillance

Conventions autorisées et conclues au cours de l’exercice écoulé

Nous vous informons qu’il ne nous a été donné avis d’aucune convention autorisée et conclues au cours de l’exercice écoulé à soumettre à l’approbation du Comité d’Orientation et de Surveillance en application des disposition des articles L. 225-38 du Code de Commerce et R. 514-32 du Code monétaire et financier.

Conventions déjà approuvées du Conseil d’Orientation et de Surveillance

Conventions approuvées au cours d’exercices antérieurs dont l’exécution s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé

En application de l’article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l’exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d’Orientation et de Surveillance au cours d’exercice antérieurs, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

Avance « prêts sociaux »

- Nature

Par convention du 11 février 1986, la Ville de Marseille a mis à disposition de votre Caisse de Crédit Municipal une avance de fonds pour financer des prêts sociaux aux agents de la ville qui éprouvent momentanément des difficultés financières.

Cette avance ne fait l’objet d’aucune rémunération.

- Modalités

Au 31 décembre 2023, le montant de cette avance s’élève à 450 000 euros.

Avance « prêts amélioration ou acquisition de l'habitat »

- Nature

Par convention du 11 février 1986, la Ville de Marseille a mis à disposition de votre Caisse de Crédit Municipal une avance de fonds destinée à financer les prêts immobiliers du personnel de la ville (acquisition ou amélioration de l'habitat).

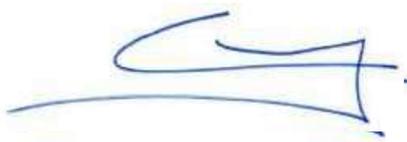
Par avenant du 13 février 2001, la rémunération annuelle de cette avance a été fixée à un taux égal à l'indice EURIBOR 1 an moins 0,10%.

- Modalités

Au 31 décembre 2023, le montant de cette avance s'élève à 297 806 euros.

Marseille, le 26 avril 2024

Experteia Audit



Patrick Estienne
Associé